

Junglinster, le 24 mars 2023

ADMINISTRATION COMMUNALE DE JUNGLINSTER

AVIS AU PUBLIC

URBANISME

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Junglinster a été saisi d'un projet de modification du plan d'aménagement particulier nouveau quartier (PAP-NQ) « Op Preimert » à Rodenbourg.

Conformément à l'article 30 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet d'aménagement particulier est déposé à partir du 27 mars 2023 à la maison communale de et à Junglinster aux heures usuelles d'ouverture pendant trente jours complets où le public peut en prendre connaissance.

Le projet de modification du PAP-NQ « Op Preimert » est également disponible sur le site internet : www.junglinster.lu

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées pour le 27 avril 2023 inclus au plus tard.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire ff

